

## Règlement en salle ACT

En signant le règlement ci-dessous, l'élève s'engage à :

- Venir en classe avec ses pantoufles et son agenda
  - Après 3 oublis = 1 sanction à effectuer en classe ACT
- Respecter les **consignes** données par l'enseignante
- Respecter le **matériel** :
  - Ranger le matériel à sa place
  - Rendre le matériel en l'état
  - Utiliser le matériel pour son propre usage
- Respecter les consignes de **sécurité** en lien avec le matériel
  - Les machines à coudre
  - Les ciseaux
  - Les poinçons
  - Les aiguilles
  - Le fer à repasser
  - Le pistolet à colle

En cas de dégradation, l'élève aura une sanction et les parents devront s'acquitter des dommages causés.

Pour indication, les montants en matériel de la machine à coudre varient entre 16.90 frs et 1'200 frs.